

CONSEIL COMMUNAL 2009-11-26

Hormis Marie-Noëlle Kurvers (RAL – obligations professionnelles), tous les membres du conseil étaient présents. La séance commençait à 20h03.

1. QUESTIONS DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été posée.

2. NON-CONSENSUS : ACCEPTATION D'UNE CANDIDATURE POUR L'EXAMEN DE PROMOTION

Le conseil communal du 26 novembre s'est caractérisé par une certaine nervosité et certaines tensions. En effet, une information parue sur un site internet politique prétendait que l'administration communale avait l'intention de procéder à une mystérieuse **promotion** au sein de l'administration.

Au cours du conseil, il est cependant apparu qu'il n'était nullement question de mystère, ni de privilégier l'un ou l'autre membre du personnel. La promotion s'effectue sur base du Règlement juridique du statut du personnel, lequel fut accepté par le conseil le 30 décembre 2008 (avec seulement 2 voix contre) et approuvé par le gouverneur le 9 mars. De plus, les syndicats y ont également marqué leur accord. Qui plus est: ils ont proposé eux-mêmes de procéder aux promotions de cette manière. Rien à signaler donc et tout est parfaitement légal. Le collège des bourgmestre et échevins avait déjà approuvé les modalités à l'unanimité (4 oui) le 27 octobre. Au cours du collège du 10 novembre (le jour après la publication sur le site), un seul membre a voté contre la candidature d'un membre du personnel qui répondait cependant à toutes les conditions (expérience de constitution de dossiers, réussite des études en sciences administratives [*], inscriptions à l'ordre du jour, ...). De ce fait, les examens durent être reportés. Dans d'autres communes, il n'est même pas nécessaire de passer d'examen complémentaire pour obtenir cette promotion. Nous nous montrons donc encore plus sévères que nécessaire. Outre les études sur base volontaire (3 ans), il est d'ailleurs exigé de tous les employés administratifs qu'ils disposent d'une connaissance suffisante des affaires générales. Dans la défense verbale très assertive, le bourgmestre s'est montré philosophe et compréhensif envers les membres du conseil et les échevins "qui ne sont pas toujours informés correctement et de manière adéquate, qui disposent de trop peu de temps pour examiner les dossiers, ce qui a pour conséquence que la législation n'est pour eux pas toujours évidente à comprendre et qu'ils prennent de mauvaises décisions.". Il se plaint néanmoins de l'obstruction systématique et inutile visant à déstabiliser le bon fonctionnement de l'administration. Le fait de jeter l'opprobre sur certains membres du personnel (et ce n'est pas le premier qui a droit à cet "honneur") via un site internet ou certaines publications a été fermement condamné au cours du conseil.

Le conseil a accepté la candidature avec 9 voix pour et 5 contre.

[] ndlr: chaque membre du personnel est libre d'entreprendre ces études complémentaires. Ils sont néanmoins obligés d'être promus à ce grade.*

3. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ADMINISTRATIF AU SEIN DE « ZOLAD »

Hilde Clerx, coordinatrice de gestion au sein de notre administration, reprend la compétence administrative du conseil d'administration du **ZOLAD** (Zuid-Oost-Limburgse Archeologische dienst = service archéologique du Sud-est du Limbourg). Le bourgmestre siège au nom des administrateurs.
(9 pour, 4 contre, 1 non valable)

4. BANQUE DE DONNEES DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE, CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA REGION FLAMANDE ET LA COMMUNE DE FOURONS

Sur proposition de nos services généraux et des autorités flamandes, la commune a conclu un contrat avec le Ministère pour la mise sur pied d'une **banque de données des panneaux de signalisation routière**. Certains membres du conseil trouvent que ceci constitue une nouvelle forme de "big brother". La majorité trouve cependant qu'il s'agit là d'un système intéressant, en raison du fait que tous les panneaux de signalisation vont

être filmés à l'aide d'une caméra à 360° et être indiqués sur la carte. Sur cette base, notre service pourra planifier des arrêtés complémentaires ou modifier les panneaux. Le module de base ne coûtera rien à la commune.
(9 pour, 4 contre, 1 nul)

5. APPROBATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR POUR L'ELECTION D'UN(E) SPORTIF(VE), D'UNE EQUIPE DE SPORT ET DE LA PERSONNALITE SPORTIVE DE L'ANNEE

Le conseil a également décidé d'élire chaque année un/une **homme/femme ou équipe sportif/ive** de l'année. Le **Conseil sportif** va organiser lui-même l'une ou l'autre activité sur le budget de ses propres frais de fonctionnement. Nous vous souhaitons bonne chance. Et maintenant, tous à chaussures de sport dans chacune de nos disciplines. Les candidats peuvent obtenir le règlement auprès du service culture (sport). Le président Servais Halders donne d'ailleurs de plus amples explications plus loin dans ce livret.
(14 pour)

6. ACHAT DE TERRAINS A BATIR / PROPRIETE DE LA COMMUNE DE FOURONS – MEYERS – HERENS

L'arrêté du conseil communal du 27 Août 2008 sur les ventes de terrains le long de la route de Berneau est abrogé.
(14 pour)

7. PLAN D'ACTION TOURISME, PROMOTION EN COLLABORATION AVEC TOURISME LIMBOURG – ENGAGEMENT DE PRINCIPE DE COFINANCEMENT JUSQUE 2012 INCLUS

En 2009, la province du Limburg a consacré 126.000 euro à des fins de publicité pour le tourisme dans notre commune. Le succès qui s'ensuivit fut énorme et ce secteur économique est florissant. Dans le **Strategisch Toeristisch Actieplan** (= Plan stratégique d'Action touristique) pour notre commune (STAP), il a été convenu que notre administration collaborerait à partir de 2010 au futur développement de secteur. Ceci prévoit naturellement une participation qui est estimée à 14.250 euro. Etant donné que cette intervention contribue absolument à l'essor du tourisme de séjour, à l'horeca, au tourisme de promenade à pied ou à vélo ainsi qu'à un tas d'activités parallèles (comme p. ex. la vente de ses propres produits), et comme de nombreux habitants et jeunes (pendant les vacances) en retirent un revenu, le conseil a estimé qu'il était indispensable d'accorder ce soutien économique. (9 pour, 4 contre, 1 nul)

8. ADAPTATION DE LA TAXE SUR LES NUITEES 2010-2011-2012

Ce point a été reporté par un vote unanime.

9. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « LIMBURG.NET » LE 25 NOVEMBRE 2009

La décision du collège des bourgmestre et échevins des 20 octobre 2009 dans le cadre de cette réunion a été ratifiée.
(9 pour, 4 contre, 1 non valable)

10. INVITATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE INTER-AQUA

Huub Broers est proposé en tant que candidat- directeur au nom de la commune de Fourons.
(8 pour, 2 contre, 2 non valable)

11. DEMANDE DE DEPLACEMENT D'UNE PARTIE DU SENTIER N° 23 – TEUVEN

La demande de détournement d'une partie du sentier n ° 23 à Teuven est approuvée.
(13 pour, 1 non valable)